

# Les Ateliers du Conservatoire du littoral



Conservatoire  
du littoral

## Au-delà du foncier : Le Conservatoire et ses partenaires au service du territoire

### Sommaire

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Ouverture de l'Atelier</b>  | <b>2</b>  |
| <b>Introduction de l'atelier</b>   | <b>4</b>  |
| <b>Tables rondes</b>   | <b>4</b>  |
| <b>La contribution du Conservatoire du littoral et de ses partenaires à l'animation des territoires</b>  | <b>15</b> |
| <b>L'action du Conservatoire du littoral au-delà du foncier</b>  | <b>17</b> |
| <b>Table ronde : Dans une perspective à long terme, comment le Conservatoire peut-il contribuer aux projets de territoire au-delà de son action foncière ?</b> | <b>18</b> |
| <b>Présentation des sites des dunes du Perroquet et de Ghyvelde</b>  | <b>21</b> |
| <b>Synthèse des débats</b>   | <b>22</b> |
| <b>Conclusion</b>  | <b>23</b> |

*L'atelier était animé par Claude-Marie Vadrot, journaliste.*

## Ouverture de l'Atelier

---

Sony CLINQUART

*Maire Grand-Fort-Philippe*

Mesdames et Messieurs, je suis très heureux d'être parmi vous. Je suis maire de Grand-Fort-Philippe, située près de Dunkerque. Le littoral dunkerquois est fortement industrialisé, et s'étend de Bray-Dunes à Grand-Fort-Philippe, qui est limitrophe entre le Nord-Pas-de-Calais et le Pas-de-Calais. Au nom de Patrice Vegriete, que je représente, je remercie la communauté urbaine pour son initiative. Je remercie également le directeur de la Halle aux Sucres. Je vous invite à vous rendre au *Learning Center*. Ce bâtiment récent, dédié au développement durable, est au service des habitants, conformément à notre volonté politique.

Je vous remercie pour votre présence. Vous nous aiderez à avancer et passer un cap. Les questions qui sont liées au foncier sont en effet importantes. Depuis sa création, en 1959, la communauté urbaine de Dunkerque (qui est la première communauté urbaine volontaire de France) a su développer une politique ambitieuse et volontariste d'acquisition et d'aménagement d'espaces verts et d'espaces naturels. Elle a permis de répondre aux préoccupations de préservation de la biodiversité. La CUD a, dès le début des années 80, accompagné le Conservatoire du littoral dans son action foncière permettant de préserver et d'ouvrir au public les derniers 800 hectares des espaces d'UNR présents sur le territoire. Ce partenariat s'organise aujourd'hui avec le conseil départemental, qui a pris le relais en qualité de gestionnaire de ces espaces naturels. Il a vocation à se poursuivre. Il y a deux ans, une partie des salines situées sur les communes de Dunkerque et de Grande Sainte a fait l'objet d'une cession au profit du Conservatoire. Une partie appartenant au Grand Port reste encore à traiter. L'opération « Grand Site », qui concerne un territoire plus vaste, permettra de développer des outils de valorisation et de communication autour de la problématique de la préservation des espaces naturels.

Dans ma commune de Grand-Fort-Philippe, avec la communauté urbaine, le Conservatoire et les services de l'Etat ainsi que des partenaires associatifs, nous avons créé un comité de pilotage pour redynamiser un espace correspondant à une décharge à ciel ouvert. Un travail a été mené avec les équipes municipales pour que cet estran magnifique ait une corrélation avec la réserve naturelle du Platier d'Oye. Je suis très heureux des sujets que nous avons pu traiter.

Je remercie une fois encore les organisateurs et les participants. Je vous souhaite une excellente journée.

Odile GAUTHIER

*Directrice du Conservatoire du littoral*

Je voudrais excuser l'absence de notre Présidente, Viviane Le Dissez, qui est très attachée aux territoires littoraux et à leur diversité. L'objectif de ce jour est de capitaliser sur les expériences et idées qui seront abordés, afin que le Conservatoire et ses partenaires puissent être au service des territoires et de nos concitoyens.

Je vous remercie, Monsieur le Vice-président de la communauté urbaine de Dunkerque, de nous accueillir à la Halle aux Sucres, un très beau bâtiment industriel et rénové. Merci également de vos mots, qui sont tout à fait en adéquation avec le thème sur lequel nous souhaitons travailler aujourd'hui. En effet, l'action foncière est l'ADN du Conservatoire. Sa culture, son histoire et sa stratégie d'action sont fondées sur ce marqueur fort de l'action foncière, en particulier avec l'objectif du tiers naturel, régulièrement réaffirmé. Le Conservatoire protège aujourd'hui 170 000 hectares. La nouvelle stratégie à horizon 2050, que nous avons adoptée l'année dernière, a réaffirmé l'importance de l'action foncière. Nous avons placé sur le même plan l'importance de sites de qualité, ancrés dans les territoires. Cette stratégie est basée sur une approche partenariale et territoriale. Les cinq orientations stratégiques que nous avons retenues sont les suivantes : connaître le territoire en vue de préserver le tiers naturel littoral, ajuster l'action foncière selon les politiques et moyens des acteurs, agir pour constituer des espaces cohérents, partager les principes d'action avec les acteurs du littoral et ancrer les sites dans les territoires, concevoir et mettre en œuvre des projets en partenariat, et s'adapter aux changements à venir. C'est dans le cadre de cette nouvelle stratégie que nous avons voulu réfléchir à notre rôle. Nous n'avons pas vocation à devenir une agence généraliste du littoral, avec une compétence globale. Nous sommes cependant de plus en plus sollicités en ce sens, dans les territoires. Notre rôle s'entend non pas dans une action isolée, mais qui vise à déranger les idées reçues et à essayer de proposer des actions innovantes, avec nos partenaires.

Le littoral est un espace remarquable. Il est soumis à des enjeux importants : métropolisation, évolution de l'économie agricole et changements climatiques. Il faut donc garder le cap, notamment le dispositif créé il y a 40 ans autour du Conservatoire du littoral et il y a 30 ans avec la loi littoral, et réfléchir ensemble aux bonnes pratiques et expériences qui nous permettent d'agir avec le plus d'efficacité et de cohérence possible pour animer la vie des territoires, contribuer à leur évolution et mettre en place des projets qui les font vivre. Il y a deux ans, nous avons réfléchi à l'action du Conservatoire dans l'économie des territoires. Aujourd'hui, nous souhaitons davantage réfléchir aux outils, processus et à la gouvernance qui nous permettront de monter de nouveaux projets au service des territoires.

Je vous remercie d'être venus aussi nombreux.

**Nicole SALDUCCI**

*Administratrice de la Fondation P&G pour le littoral*

Bonjour à tous. Je souhaite d'abord vous dire quelques mots de la Fondation P&G, qui existe depuis 24 ans. Elle a soutenu le Conservatoire, à la fois sur le plan financier et sur la réalisation de projets spécifiques. Ces ateliers sont une excellente démonstration du type de support que la Fondation peut apporter au Conservatoire. Le Conservatoire et P&G se sont engagés dans une coopération et un mécénat environnemental en 1992. Cette alliance était alors tout à fait originale, entre un établissement public et une entreprise privée multinationale, qui est le leader mondial des produits de la grande consommation. Nos différences de culture ont créé une véritable dynamique. Nous avons réalisé ensemble beaucoup de projets dont nous pouvons être très fiers. L'action de la Fondation P&G s'articule autour de trois missions : soutenir la recherche scientifique, diffuser les connaissances et sensibiliser les générations futures à la préservation du littoral.

Ceci est mon dixième atelier. Je suis toujours plus surprise par la qualité des débats entre intervenants, la motivation, le dynamisme et l'implication des participants, la richesse des idées, l'inspiration émergeant des débats et tables rondes. Nous souhaitons que notre apport soit aussi utile et pertinent que possible pour les gestionnaires, le Conservatoire et les élus. Je vous souhaite un excellent atelier.

# Introduction de l'atelier

---

François LEGER

*Président du conseil scientifique du Conservatoire du littoral*

J'ai intégré le conseil scientifique du Conservatoire du littoral il y a une dizaine d'années. Ma conception du Conservatoire était alors réduite à deux missions : la préservation du tiers sauvage ou naturel comme ambition à long terme d'une part, et l'ouverture au public des biens publics d'autre part. J'ai depuis mieux compris la signification des missions du Conservatoire, et j'ai pris conscience de l'extension des terrains d'action du Conservatoire et de l'apparition de nouvelles questions qui nous étaient étrangères il y a quelques années, qui impliquent de penser que le tiers naturel devient un point d'appui essentiel pour une vision d'un développement et d'un aménagement intégré des territoires côtiers, où la perspective de durabilité devient un enjeu dans toutes ses dimensions naturelles, économiques, sociales et culturelles. Les mutations que nous avons observées dans la relation des sociétés au territoire doivent être prises en compte. Nous devons considérer que le tiers naturel n'est pas isolé mais intégré. La question de la relation du Conservatoire à ses partenaires prend une importance croissante, et la fonction même du Conservatoire dans les territoires côtiers doit être repensée par rapport à l'ensemble des perspectives de développement. Ces questions, selon moi, sont au cœur de l'atelier de ce jour ; comment harmoniser l'action de l'ensemble des acteurs qui travaillent à une perspective d'aménagement et de gestion durable des littoraux ? Cette dimension assez nouvelle a justifié l'élargissement du conseil scientifique à des disciplines nouvelles, afin de donner un poids plus spécifique à des collègues qui se posent la question d'une gestion naturaliste vue comme une intégration de la pensée sur la nature dans la pensée sur le développement. C'est autour de ces questions que tourneront les réflexions de cet atelier.

## Tables rondes

---

### 1) Quels acteurs du territoire pour quelle action foncière ?

*Participaient à la table ronde :*

- *Pierre THULLIEZ, Chef du service Espaces naturels et paysages du conseil départemental du Finistère ;*
- *Michel HEIMANN, Directeur de la SAFER Rhône-Alpes ;*
- *Jean-Christian CORNETTE, Directeur d'Amiens Aménagement ;*
- *Franck QUENAULT, Animateur du Syndicat d'aménagement et de gestion des lacs médocains ;*
- *Stéphane RAISON, Directeur du grand port maritime de Dunkerque.*

#### **Pierre THULLIEZ**

Merci au Conservatoire d'avoir invité le département du Finistère. Je souhaite d'abord vous présenter le département, qui est un département littoral, avec 1 200 kilomètres de côtes. C'est le premier département littoral de la France métropolitaine, avec

117 communes littorales avec lesquelles nous pouvons travailler en matière foncière. Nous avons quelques sites emblématiques : la Pointe du Raz, la Pointe du Van, la Presqu'île de Crozon, les îles d'Iroise, les îles des Glénan.

Dans le domaine foncier, le département a trois domaines d'intervention :

- la maîtrise d'ouvrage, avec les espaces naturels sensibles, les routes départementales et les bâtiments ;
- la planification publique du territoire, avec les SCOT et les PLU ;
- l'animation de la commission départementale d'aménagement foncier, avec la récente mise en place d'une procédure de mise en valeur des terres incultes.

En ce qui concerne les espaces naturels sensibles, notre compétence est définie par le Code de l'urbanisme et n'a pas été remise en cause par les diverses lois. La taxe d'aménagement, prélevée à hauteur de 1,5 % pour la part départementale, permet d'agir en matière d'acquisition, de mise en valeur et de gestion des espaces naturels sensibles du département, mais aussi d'accompagner l'acquisition et la gestion des terrains du Conservatoire du littoral.

Les zones de préemption au titre des ENS permettent quant à elles de mener des acquisitions prioritaires en cas de mutation entre des tiers. Elles sont établies au profit du département ou du Conservatoire du littoral. Nous avons un cadre stratégique, le schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité, voté en 2015. Nous avons aujourd'hui 4 200 hectares de propriété, dont 2 500 en littoral, répartis sur 176 sites.

La politique ENS remonte à la fin des années 1960. La première acquisition a eu lieu en 1971, avant la promulgation de la loi. Le Conservatoire a été créé en 1975, et nous avons commencé à travailler ensemble au début des années 1980. Nous avons matérialisé notre partenariat en 2004, par une convention renouvelée en 2016. 20 % du littoral finistérien est ainsi protégé par l'acquisition foncière.

S'agissant de la procédure de préemption, la création des zones de préemption est de la responsabilité du département, qui assure les procédures réglementaires et de publicité sur la base de périmètres préalablement définis par le Conservatoire et le conseil départemental. Une fois les zones de préemption mises en place, nous assurons l'instruction des DIA, puis le Conservatoire se positionne par substitution.

En termes de perspectives, un certain nombre d'opportunités de protection par l'acquisition du littoral restent à saisir. Le département se positionne aussi à l'intérieur des terres et sur de grands massifs de zones humides. Nous intervenons aujourd'hui dans un contexte économique délicat ; il est difficile pour le département de se positionner sur de grosses acquisitions, qui conduisent à la renaturation. Nous avons aussi une demande croissante de financement de la part de nos collectivités gestionnaires. Enfin, nous nous sommes aperçus que le département du Finistère était moins transparent que le Conservatoire du littoral sur ses actions. Les élus n'ont donc pas de retour sur investissement permettant d'auto entraîner ce système de protection par le foncier.

### **Claude-Marie VADROT**

Dans le Finistère, le mouvement associatif a depuis longtemps pratiqué une politique d'acquisition de territoires pour les protéger, bien avant les collectivités et le Conservatoire du littoral, comme en témoignent la SEPNB ou l'ANPO.

### **Michel HEIMANN**

Merci de m'avoir invité. Le législateur a créé les SAFER en 1960. Les territoires n'étant aujourd'hui plus cloisonnés, il nous faut parvenir à composer dans cette interpénétration des usages. Si le législateur a défini un certain nombre de missions, les politiques publiques peuvent parfois se contredire. Le législateur a en effet renvoyé aux acteurs le soin de s'entendre et d'arbitrer. Or nous n'avons pas les mêmes gouvernances. La SAFER

a, depuis 1960, une cogouvernance entre la profession agricole et l'Etat. Le Conservatoire a le statut d'établissement public, et les SAFER le statut de société anonyme. Nous avons eu d'une part des représentants de l'environnement attachés à la protection des espaces naturels, et d'autre part une profession agricole qui avait reçu en 1960 un bon de commande de produire de l'agriculture. La révolution agricole a malgré tout eu lieu, et l'agriculture reste vertueuse. Le clivage que nous avons connu entre environnement et agriculture, avec ses excès de militantisme des deux côtés, doit aujourd'hui être dépassé.

Nous pouvons être fiers d'un certain nombre de nos réalisations, notamment en ce qui concerne les lacs. Il importe cependant de savoir pourquoi nous ne parvenons pas à rendre compatibles l'agriculture et l'environnement sur des espaces à forts enjeux environnementaux, et pour lesquels il est nécessaire de maintenir une agriculture, qui peut être un enjeu de protection de l'environnement, lorsqu'elle est maîtrisée.

Nous sommes deux opérateurs fonciers, qui appliquons des politiques publiques. En tant qu'institution portée vers l'action foncière, nous étions confrontés au fait que cette matière n'intéressait personne, de 1960 à 2000. Il était alors difficile de sensibiliser sur cette question. C'est ce qui doit nous conduire à être aujourd'hui acteurs du partage du territoire.

### **De la salle**

Au Conservatoire, nous travaillons avec les départements dans la stratégie de partenariat commune, ainsi qu'avec les SAFER. Quid de la relation entre l'action foncière des départements et les SAFER, ou plus largement du lien avec la profession agricole dans la politique espaces naturels sensibles du département du Finistère ?

### **Pierre THULLIEZ**

Nous n'avons pas d'action concertée avec la SAFER sur le Finistère. Nous avons été approchés pour établir une convention. Aujourd'hui, nous n'avons pas de zone de préemption ENS. Le droit de préemption ENS, pour rappel, est prioritaire sur le droit de préemption SAFER. Cependant, nous avons récemment manqué une vente qui était au profit d'une chasse privée. Nous estimons excessif de devoir à la fois payer la convention liée à l'observation du foncier et les frais liés à la mutation en elle-même. Par ailleurs, les collègues de la SAFER savent que les landes humides peuvent intéresser le département. Il s'agit donc d'une relation commerciale ; nous ne sommes pas informés parce que nous n'avons pas établi la convention. En conséquence, la vente se fait au profit de la chasse privée.

### **Michel HEIMANN**

Nous devons en effet communiquer. Les opérateurs fonciers doivent se présenter unis devant le décideur. En termes de financement, la SAFER ne bénéficie pas d'aide publique. Elle facture donc les frais d'intervention au bénéficiaire de la prestation, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une collectivité. Ce prix dépend de la nature de l'opération. Il s'agit d'une mutualisation collective, entre les différents bénéficiaires des prestations SAFER.

### **Jean-Christian CORNETTE**

Je dirige aujourd'hui une société d'économie mixte, qui a la caractéristique de maîtriser des volumes fonciers en milieu urbain. J'ai conduit pendant 25 ans l'action du Syndicat mixte, dont le Conservatoire du littoral a été le grand acteur du développement. En effet, le Syndicat mixte n'était pas une structure intercommunale, mais une émanation des politiques de l'Etat. Nous devons partir à la conquête des espaces en déshérence pour développer des formes de tourisme dites contemporaines. Cette action foncière s'est transformée en prise de conscience que les espaces naturels n'étaient pas simplement des lieux à préserver, mais le fond d'une véritable politique de développement. Or le paysage est la première grande infrastructure de développement. Aujourd'hui, la biodiversité se dégrade et la conservation est nécessaire. Ces observations doivent être

conjuguées avec des évolutions sociétales : métropolisation des populations, ignorance du rôle de l'environnement, etc. Il est nécessaire de prendre conscience que la dégradation des paysages et de l'environnement conduira inéluctablement à une dégradation sociale et économique. La prise de conscience environnementale n'est donc pas suffisante en elle-même.

J'œuvre aujourd'hui en milieu urbain. Le défi auquel nous sommes confrontés est lié à l'identité du territoire d'Amiens. Nous devons nous reposer sur les images fortes pour caractériser le territoire. La vision du développement d'Amiens est aujourd'hui affectée par la réforme territoriale (puisque'elle a perdu son statut de capitale régionale), mais elle doit se raccrocher à d'autres éléments. L'échelle de développement doit en effet être écosystémique pour avoir une valeur à l'échelle nationale voire internationale. Nous avons sous nos pieds une nature incroyable, que nous avons laissée se dégrader. Cette nature avait été fortement marquée par l'empreinte de l'homme. La prise de conscience passe désormais par l'intégration à une ville RAMSAR, c'est-à-dire la confrontation entre l'urbanisme et la nature. Nous devons fédérer les acteurs, et leur faire comprendre que les interventions sur les grands espaces naturels sont nécessaires.

Puisque les collectivités n'ont plus de ressources, nous devons nous comporter en entrepreneur, ce qui suppose de prendre un risque. Nous sommes amenés à nous poser des questions de fond : changement de paradigme au niveau sociétal, au niveau de l'action publique, et prise de conscience d'un monde ouvert.

Le rôle de la nature dans la ville est fondamental, ainsi que le rôle de la nature dans son écosystème. Le rôle de la maîtrise foncière, dans cette perspective, est primordial. La nature est un bien commun, ce qui renvoie à la notion d'appropriation collective. Si la richesse se crée, elle doit ensuite être redistribuée intelligemment et avec équité.

### **Claude-Marie VADROT**

RAMSAR s'apparenterait donc à une opération de communication plutôt que de protection.

### **Jean-Christian CORNETTE**

Les acteurs qui s'engagent dans cette voie doivent être sincères et assumer ce type d'obligations. La désignation RAMSAR d'une ville comme Amiens est aujourd'hui essentielle pour que la population et les élus prennent conscience de la valeur de ses biens. Cette stratégie de conservation passe donc par une stratégie de communication.

### **Jérôme BIGNON, Sénateur de la Somme et Président de RAMSAR France**

Vous avez raison sur un point : RAMSAR, à la différence de Natura 2000, ne crée pas de réglementation. Il s'agit d'une désignation, au titre d'une convention intergouvernementale signée en 1971, qui regroupe aujourd'hui 175 pays et concerne des dizaines de millions d'hectares. Aujourd'hui, la désignation au titre de RAMSAR peut tout à fait être perdue. L'obligation est de tenir un plan de gestion, soumis au contrôle de l'Etat. Il fait l'objet de rapports aux autorités nationales, qui elles-mêmes rapportent aux autorités intergouvernementales, en Suisse.

### **Mathieu DELABIE, délégué de rivage pour le Conservatoire du littoral**

La question qui se pose est celle de la définition du foncier en tant que réserve d'usage pour des acteurs, que réserve de biodiversité, ou que moyen de lutter contre l'urbanisation. Le Conservatoire doit obtenir des consensus et nous sommes constamment confrontés au sens donné par les acteurs décideurs au foncier. En Languedoc-Roussillon, la SAU a reculé de 60 % avec la crise viticole. Les salins du midi ont mis un terme à l'exploitation de milliers d'hectares. Personne n'avait imaginé les conséquences de ces événements. Aujourd'hui, les communes n'ont plus de réserves foncières disponibles pour porter le développement ou assumer le recul stratégique suite à la mobilité du trait de côté. Nous

savons que nous aurons à nouveau, dans cinq à dix ans, des débats agités, où le sens que nous donnerons au foncier sera la clé de voûte des mesures prises. A-t-il vocation à développer les valeurs identitaires, à distinguer les régions sur leur capacité à devenir attractives sur le plan économique, ou à permettre à des acteurs de survivre et de maintenir des activités agricoles ?

### **Un intervenant**

Il faut absolument intégrer toutes les sciences : l'urbanisme, la conservation, la vie sociale, etc. Les acteurs doivent mettre en commun leurs expériences. L'urgence que nous vivons me semble assez dramatique.

### **Michel HEIMANN**

Je rejoins cette approche. L'enjeu foncier, dont on sent qu'il est fragilisé, doit être collectif. La décision doit donc devenir collective. Nous avons un grand pas à franchir en la matière. En effet, l'Etat cloisonne ses compétences. Les ministères communiquent très peu entre eux. Les opérateurs fonciers que nous sommes peuvent être démunis face à ce fort cloisonnement.

### **Un intervenant**

La France est en train de pulvériser son ingénierie, au gré des réformes territoriales. Les compétences sont aujourd'hui fragmentées. Nous avons besoin de recherche et développement en matière de gestion de l'espace.

### **De la salle**

Le problème est de savoir si l'émergence nécessaire d'une pensée sur le bien commun impose une réorganisation de notre appareil politique et de son fonctionnement.

### **Pierre MACE, GIP Aménagement du territoire et gestion des risques**

Il me semble indispensable de penser à travailler autrement, avec une vision systémique, en étant au service d'un territoire et d'un ensemble de citoyens. Nous devons avoir un véritable projet, qui peut être servi par une manière de travailler différente.

### **Didier REAULT, vice-président du conseil départemental des Bouches du Rhône et adjoint au maire de Marseille, président du parc national des Calanques**

Nous avons à ce jour connu plusieurs réformes territoriales, dont un certain nombre de territoires ont pris conscience de l'importance. Un des premiers documents au terme des six mois d'existence de la métropole ex Marseille concerne la métropole littorale. Nous menons une réflexion stratégique sur la façon dont le littoral participe à la richesse de ce territoire et à son attractivité. L'ensemble des collectivités et des administrations a été consulté pour fixer les enjeux et les perspectives stratégiques.

### **De la salle**

Je souhaiterais revenir sur une vision moins jacobine de l'organisation du foncier et sur les remontées du terrain, par les gestionnaires, des problématiques de recherche et développement. Notre système administratif limite aujourd'hui cette créativité, notamment au niveau des financements. Tous les organismes qui interviennent aujourd'hui sont de nature publique. Il est nécessaire de laisser l'expérimentation des terrains permettre cette créativité. A titre d'exemple, les sites naturels protégés attirent des visiteurs qui ont des moyens financiers et peuvent faire vivre les agriculteurs.

### **Franck QUENAULT**

Je vais vous présenter l'histoire d'un syndicat intercommunal, en Gironde, à l'ouest de Bordeaux, autour des deux lacs du Médoc. La gestion de l'eau s'est organisée suite à de



fortes inondations en 1950-1951. Ce territoire est essentiellement forestier, et composé d'environ 40 000 habitants. Le syndicat, formé en 1964, avait pour objectif initial d'assainir les landes du Médoc pour éviter les inondations et permettre la production des bains maritimes. De nouveaux enjeux se sont présentés à la fin des années 1990 : qualité d'eau des lacs, conflits d'usage entre activités passées et nouvelles (baignade, nautisme, etc.). Les élus se sont donc lancés dans un schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Le document a été validé une première fois en 2007. Au début des années 2010, la démarche Natura 2000 a été intégrée à la réflexion. Il était apparu, via le SAGE, que si les questions de qualité d'eau et de conflits d'usage avaient bien été traitées, tel n'était pas le cas de la question des zones humides autour des lacs. La révision du SAGE et le lancement de la démarche de réalisation des documents d'objectifs Natura 2000 ont été mis en œuvre conjointement, autour des lacs médocains et du canal des étangs. En 2013, les documents du SAGE et de Natura 2000 ont fait l'objet d'une signature commune.

Nous avons ensuite engagé des actions concrètes de gestion, avec des contrats Natura 2000 puis avec un plan de gestion des réserves naturelles, portant sur 1 700 hectares. Ce document met en exergue l'enjeu culturel. Une trentaine de propriétaires privés participent aujourd'hui à cette opération. Nous nous réunissons tous les ans, avec l'ensemble des acteurs. Nous travaillons attentivement à la question des brûlages dirigés. Nous faisons aussi participer au suivi les écoles, associations et citoyens lambda.

Nous avons progressivement noué des contacts avec des propriétaires qui n'avaient plus d'usage de leur terrain, ce qui nous a permis de faire le lien avec l'usage du foncier. Nous avons aussi signé une convention de gestion sur les terrains du Conservatoire du littoral, les terrains du département de la Gironde, et nous voulons participer à la stratégie foncière du territoire. Nous travaillons aujourd'hui sur un premier document stratégique sur le sujet, et la création de comités locaux du foncier, par communes.

### **Stéphane RAISON**

Votre présence ici est en partie due au port. En effet, la transformation de la Halle aux Sucres, qui était un bâtiment industriel à l'abandon, procède d'une volonté du port et de la communauté urbaine, en 2009. Le rôle du port est aussi d'accompagner la ville et les territoires dans leur transformation pour la création de valeur.

Avant 2009, date de la réforme portuaire, les grands ports maritimes étaient fortement fermés sur eux-mêmes et très aménagés. Le territoire de Dunkerque représente 45 000 hectares, dont 5 000 hectares de foncier et 38 000 hectares maritimes. La responsabilité sociétale est donc très forte. Nous comptons par ailleurs 34 kilomètres de littoral dans le département du Nord, dont 17 occupés par le port. Dès 2009, le port est devenu un véritable aménageur partenaire. Il a mis en place une politique de partenariat avec tous les acteurs : les communautés, le Conservatoire, les opérateurs, les acteurs de l'environnement, etc.

Dans la transformation du paysage, le port de Dunkerque a gagné 1 450 hectares sur la mer entre 1966 et aujourd'hui. La nature originelle a donc disparu, et nous sommes revenus à une biodiversité pionnière et une vision différente de l'aménagement des années 1960. Nous avons tenté, dès 2009, de nous donner des guides d'aménagement durable. J'ai été surpris d'entendre que les partenariats avec la SAFER étaient faibles ; le grand port maritime de Dunkerque a un tel partenariat depuis plusieurs années.

Nous occupons un territoire industriel, avec 15 SEVESO seuil O. Nous avons une réglementation, en matière de sûreté, sur les espaces maritimes. Nous avons rassemblé l'ensemble de ces éléments dans deux documents : un schéma directeur du patrimoine naturel, qui qualifie l'organisation de notre territoire à long terme, et un plan d'aménagement et de développement durable concerté avec tous les acteurs du territoire, notamment les associations de protection de l'environnement. Il s'agit donc de réfléchir à la coexistence entre un écosystème industriel et un écosystème naturel. Enfin, nous souhaitons mettre rapidement à disposition du Conservatoire du littoral des espaces à la

frange entre l'industrie et la ville. Le conseil de surveillance du port a décidé de déclasser 40 hectares de terrain portuaire pour les céder officiellement au Conservatoire, dans le cadre du secteur des salines.

### **Claude-Marie VADROT**

Comment le Conservatoire peut-il étendre ses objectifs alors qu'il a encore tant de problèmes à résoudre dans les territoires qu'il gère ?

#### **De la salle**

L'exemple des lacs médocains prouve que nous ne sommes pas toujours les mieux placés. Ce n'est que par un travail avec les porteurs de territoires que nous pourrions mener intelligemment notre mission première, qui vise à protéger les espaces naturels.

### **Claude-Marie VADROT**

Vous avez évoqué l'espace que vous avez acquis sur la terre au cours des dernières dizaines d'années. Que ferez-vous lorsque la mer montera à nouveau ?

#### **De la salle**

Nous réalisons de la gestion de trait de côtes tous les jours. Nous sommes le plus grand gestionnaire de sédiments en France, dans la réutilisation des sables sur le littoral.

### **Stéphane JOURDAN, Agence de l'Eau Artois Picardie**

La politique de l'eau doit tenir compte de l'ensemble des clivages qui ont été évoqués. Les exemples de la SAFER, du grand port de Dunkerque ou d'Amiens métropole illustrent l'action du Conservatoire du littoral. Nous soutenons financièrement l'ensemble de ces actions ou, plus récemment, le programme Zone humide agriculture mené sur le bassin Artois Picardie. La démarche vise à préserver du foncier en vue de maintenir les usages sur le territoire, avec l'objectif sous-jacent de la protection du territoire. Via l'action du Conservatoire, nous pouvons donc dépasser les clivages et enregistrer des réussites exemplaires.

## II) La politique publique de préservation du littoral : quelle complémentarité entre l'intervention foncière et la réglementation ?

*Participaient à la table ronde :*

- *François NADAUD, Directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral et à la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;*
- *Raphaël VALENTIN, Chef de service adjoint du service Urbanisme et logement à la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;*
- *Patrick MOQUAY, Conseiller scientifique du Conservatoire du littoral ;*
- *Nicolas MASLACH, Directeur de la réserve naturelle nationale de Saint-Martin.*

### **Raphaël VALENTIN**

La loi littorale s'applique sur les territoires qui présentent un intérêt écologique et environnemental exceptionnel. Elle crée un certain dynamisme et du développement économique et touristique vis-à-vis de ces territoires. Elle a pour objectif de préserver la zone côtière en assurant des espaces de développement. Elle a pour moyens une prise en

compte au travers des documents d'urbanisme et une application au travers des autorisations de construire.

La loi impose la construction en continuité des agglomérations et villages existants, de manière à éviter le mitage des espaces naturels et agricoles. La seule exception vise les hameaux nouveaux intégrés à l'environnement, qui présentent peu d'impacts sur leur milieu naturel. A ce principe général sont adjoints quatre principes plus localisés : les espaces proches du rivage (où l'extension d'urbanisation doit être limitée, justifiée et motivée au sein des documents d'urbanisme), la bande des 100 mètres à compter de la laisse des hautes eaux (en dehors des espaces urbanisés, toutes les constructions sont interdites, en dehors des services publics et activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau), les coupures d'urbanisation (avec la préservation des espaces permettant de maintenir une coupure entre les villages et agglomérations existants) et les espaces naturels remarquables (tous les sites et paysages où ne sont permis que des aménagement légers, limitativement cités par le Code de l'urbanisme). Un même secteur peut être concerné par plusieurs de ces réglementations.

Dans le Pas-de-Calais, 29 communes sont concernées par la loi. La responsabilité de son application relève de ces collectivités. Cette intégration doit se faire via le document d'urbanisme et se retrouver dans les autorisations d'urbanisme. Les services ont deux rôles : un rôle de conseil (joué par la DDTM) et un rôle de contrôle de légalité (dans le cadre des autorisations de construire ou documents d'urbanisme, qui deviennent opposables).

Une circulaire de 2006 a été chargée de faire le bilan de l'application de la loi à 20 ans. Elle a constaté une insécurité juridique importante, avec beaucoup de contentieux et des permis annulés nonobstant les documents d'urbanisme. L'objectif des services de l'Etat est d'analyser les risques juridiques sur les documents d'urbanisme et de conseiller les collectivités sur cette base. Cette circulaire a donné lieu à une doctrine, mise en œuvre au niveau local au travers d'analyses spécialisées des différentes communes concernées. Ces analyses ont été communiquées aux sous-préfectures concernées. Ce processus a abouti à une appropriation de la loi sur l'ensemble du littoral du Pas-de-Calais.

Depuis le 19 décembre 2015, une nouvelle circulaire visant à mettre à jour celle de 2006 liste plusieurs objectifs pour les services de l'Etat : analyser les risques juridiques des SCOT, notamment à l'aune des nouveaux inventaires environnementaux, conseiller les collectivités et mettre à jour les annexes techniques de la circulaire, pour assurer l'application la plus homogène possible sur tout le territoire.

### **François NADAUD**

Le bilan de la loi littoral semble revenir aux collectivités. Le dernier rapport parlementaire portant sur la loi littoral, « Plaidoyer pour une décentralisation de la loi littoral », pointe un sérieux manque d'équité. La réglementation de l'Etat sur le littoral n'est cependant pas limitée à cette loi. En effet, le sujet risque monte aujourd'hui en puissance. Des opérations très lourdes ont eu lieu dans le département du Nord. Le département Pas-de-Calais fait partie des quatre les plus concernés par l'érosion du littoral. Avec une élévation moyenne du niveau des eaux de 3 millimètres par an, nous nous trouvons face à de nouvelles problématiques, et la réglementation se complète progressivement, notamment par la prescription de quatre plans de prévention des risques littoraux. Ces PPR sont très importants, car ils constituent de nouvelles normes urbanistiques.

### **Patrick MOQUAY**

Aucun outil n'est suffisant en soi. La question est dès lors celle de l'articulation des outils réglementaires indispensables et d'autres formes d'intervention, dont l'intervention foncière, qui peut être très stratégique mais ne peut être déployée à l'infini. La réglementation en elle-même est inopérante, et suppose un appareil de suivi. Dans nos domaines, nous disposons d'un certain nombre d'outils d'urbanisme, qui sont autant de points d'appui solides, avec des services spécialisés et des associations vigilantes. En ce

qui concerne les milieux naturels, les acteurs peuvent sembler plus faibles que dans d'autres secteurs. La réglementation doit toujours être pensée dans une intervention d'ensemble, incluant de la communication, qui lui permet d'être appliquée par conviction plutôt que par menace ou contrainte.

A titre d'exemple, le site classé du Golf de Saint-Ange a été très bien accepté par les collectivités. A côté, dans le grand marais de Brouage, un site classé a été imposé par les services de l'Etat alors que se déroulait une réflexion entre tous les partenaires locaux sur la gestion intégrée des zones humides. En laissant cette réflexion cheminer, les acteurs auraient eux-mêmes demandé le classement du site. De même, sur la réserve naturelle Moëze-Oléron, les conditions de mise en œuvre conduisent à une hostilité de la majorité de la population.

En ce qui concerne la gestion des risques, nous avons besoin d'un appareil réglementaire. Tel est le rôle des plans de prévention des risques. Nous en avons, à Oléron, depuis 2004. La tempête Xynthia date de 2010, et les zones pointées par ce plan de prévention des risques ont correspondu à celles touchées par la tempête. A la suite de cet événement, nous avons tenté de combiner tous les instruments disponibles. L'instrument de l'acquisition a hélas été porté par l'Etat, en dépit du bon sens. Ce qui aurait pu être une véritable réflexion sur la stratégie de recul s'est alors avéré être un contre-exemple. Nous disposons par ailleurs d'un certain nombre d'outils de contractualisation, dont un plan d'aménagement et de prévention des inondations. Enfin, le Conservatoire du littoral est largement impliqué dans le partage et l'animation. Les partenaires sont rassemblés dans un certain nombre d'instances, notamment trois comités locaux de l'Île d'Oléron.

### **Claude-Marie VADROT**

Du point de vue de la réglementation ou de l'action morale, comment le Conservatoire du littoral peut-il obtenir que les protections du littoral soient douces et non pas des enrochements ou des digues, dont on s'aperçoit qu'elles disparaissent au bout de 10 ou 15 ans ?

### **Patrick MOQUAY**

Le Conservatoire doit continuer à jouer son rôle de précurseur et de porteur d'innovations dans les territoires. Il doit montrer à d'autres acteurs que d'autres actions sont possibles.

### **Un intervenant**

Il n'y a pas de méthode unique de protection du littoral mais qu'il s'agit d'un travail multi-facettes. La première étape consiste à avoir connaissance de la situation, la deuxième à connaître le rapport coût/bénéfices de l'opération, et la troisième à réaliser des travaux en fonction des possibilités. Dans un certain nombre de lieux, les constructions dites « dures » peuvent être nécessaires. Dans d'autres, l'Etat recommande que rien ne soit fait, le bilan coût/avantages n'étant pas favorable.

### **Patrick BAZIN, Conservatoire du littoral**

Le Conservatoire ne décide pas de placer une digue ou de l'enlever. Nous sommes liés à un système beaucoup plus large, où interviennent des décideurs et réglementations. Nous devons aller au-devant de ces acteurs pour prôner nos convictions. Nous subissons les solutions d'aménagement du trait de côte si nous restons dans notre site. Nous avons une chance d'expérimenter et de convaincre en en sortant. Nous lancer dans ce type d'ouverture ne revient absolument pas à réfuter notre métier premier.

### **Bénédicte DULUC, GIP du Littoral aquitain**

La région Aquitaine, depuis quelques années, s'interroge sur le phénomène d'érosion et sur la gestion du trait de côte. Elle a travaillé sur une cartographie de l'aléa à l'échelle régionale, croisée avec des enjeux (urbains, économiques, espaces de loisirs, etc.). Nous nous sommes engagés dans l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion de la bande côtière. Elle a été adoptée en 2012 et prévoit cinq grands scénarii de gestion, l'inaction, la protection douce, l'accompagnement de phénomènes naturels, la protection (enrochement, etc.) et le repli. Cette stratégie, validée par l'ensemble des partenaires du GIP, se décline aujourd'hui à l'échelle locale. Les territoires se sont donc pris en main sur ces questions et le Conservatoire du littoral participe à toutes ces réflexions.

### **Nicolas MASLACH**

La réserve de Saint-Martin, créée en 1998, se situe dans les Antilles, près de Saint-Barthélemy. Jusqu'à présent, nous gérons la réserve naturelle de Saint-Martin et les sites affectés au Conservatoire du littoral et leurs propriétés. Dans l'esprit de la population, la situation était peu claire. Nous nous sommes donc renommés « Agence de la biodiversité de Saint-Martin ».

La réserve naturelle a été créée sous la forme d'une petite association, qui tentait de gérer des espaces marins et terrestres classés en espaces naturels nationaux. Il n'y avait alors pas eu de concertation locale. En 2001, différentes stratégies ont été mises en place, qui s'appuient essentiellement sur une très bonne connaissance des enjeux locaux, politiques, fonciers (en matière notamment de développement touristique) et des enjeux à venir. Cette gestion vise en effet à s'adapter aux besoins du territoire. Il est apparu qu'une gestion de cette réserve comme d'un territoire sous cloche mettrait à mal l'existence même de ces territoires protégés, du fait d'un ressenti négatif de l'ensemble des acteurs locaux de Saint-Martin.

Saint-Martin est un territoire sous pression, essentiellement économique, en lien avec une influence touristique très importante pour un territoire aussi exigu. Or les sites affectés au Conservatoire sont venus geler le développement de ces espaces, qui pouvaient générer beaucoup de profit. Progressivement, à force d'intégration et de persuasion, cet outil est devenu un véritable enjeu.

Les espaces ont été classés en réserve naturelle en 1998. Il était alors essentiel pour nous de trouver des partenaires. Le premier fut le Conservatoire du littoral. Nos espaces terrestres étaient alors de la propriété de l'Etat. Nous avons fait un certain nombre de propositions pour que le Conservatoire en soit affectataire. Il nous apparaissait en effet plus intéressant et protecteur de lui confier ces espaces. Depuis, nous avons développé d'autres partenariats : le sanctuaire Agoa, le CARSPO ou encore la collectivité.

Notre territoire présente beaucoup de diversité, et doit faire face à un certain nombre d'enjeux, comme la modification du trait de côte, le changement climatique, la pression touristique, le blanchissement des récifs coralliens, etc. La réglementation et l'application de la police de la nature ne sont pas un objectif, mais un outil que nous utilisons avec parcimonie et intelligence. Plus de 120 patrouilles, 16 contrôles non conformes, 5 procès-verbaux, 5 condamnations, deux mises en demeure respectées, des avertissements verbaux et des confiscations de matériel ont été enregistrées cette année. Nous avons également un rôle d'acquisition des connaissances, dans le cadre de différentes actions scientifiques qui permettent à la population de s'approprier le patrimoine naturel.

### **Claude-Marie VADROT**

Quelle proportion de croisiéristes se rend à la réserve ?

### **Nicolas MASLACH**

Nous estimons le nombre de visiteurs à environ 500 000 par an.

Des aménagements doivent montrer tout l'intérêt du site et démontrer que nous sommes aussi, au-delà de l'aspect foncier, des aménageurs qui peuvent mettre en valeur ces sites pour l'amélioration des connaissances, et participer à la promotion du patrimoine naturel. Nous intervenons aussi sur le milieu marin, en tant qu'opérateur aménageur.

Du point de vue financier, les participations de l'Etat ou des établissements publics ne sont pas suffisantes pour gérer un territoire qui présente des enjeux de conservation très importants. Nous avons donc mis en place des outils qui nous octroient une certaine autonomie financière, notamment via des sociétés commerciales (qui sont plus de 70 au sein de la réserve) et qui participent à hauteur de 2 euros par client par jour au budget de notre structure. D'autres projets sont en cours, qui nous permettront de lever d'autres ressources.

Nous développons ainsi un institut caribéen de la biodiversité insulaire, avec la collaboration des services de l'Etat. Le permis de construire sera déposé en avril prochain. Cette structure doit permettre d'innover en mettant au service du territoire un outil intervenant sur plusieurs secteurs : le tourisme, la pêche, l'aquaculture, la création en collaboration avec des établissements universitaires, la création de pôles de recherche centrés sur la biodiversité, la diffusion des connaissances, l'animation pédagogique et la lutte contre les effets du réchauffement climatique.

### **Claude-Marie VADROT**

Sans le Conservatoire, vous n'auriez donc pu bâtir cet outil ?

### **Nicolas MASLACH**

Absolument.

### **De la salle**

Je trouve les interrogations de Monsieur Moquay intéressantes, notamment sur la nécessité de « vendre » la réglementation auprès du public, pour qu'elle soit perçue plus positivement. Pour le 30<sup>e</sup> anniversaire de la loi littoral, je regrette que nous ne soyons pas parvenus à communiquer plus positivement. En tant qu'établissement public ou de service de l'Etat, nous sommes démunis d'outils nous permettant de mener à bien cette tâche.

### **François NADAUD**

De manière générale, la réglementation souffre d'un certain discrédit en France, parce qu'elle est trop abondante, parfois confuse et contradictoire. La loi littoral est par ailleurs entrée en collision avec le phénomène de migration considérable d'une population sur le littoral, qui est aujourd'hui un territoire plus attractif que d'autres. Il représente 4 % du territoire (avec deux tiers d'activité touristique en été) et 12 % de la population.

### **Patrick MOQUAY**

Au vu de l'évolution de l'Île d'Oléron depuis la loi littoral, il est difficile d'imaginer que cette dernière ait empêché son développement. La littoralisation conduit certes à une augmentation des tensions, mais c'est la raison pour laquelle la loi est indispensable.

### **Christophe LENORMAND, Directeur adjoint du Conservatoire du littoral**

La question de la temporalité est-elle essentielle dans l'acquisition ? Cette gestion du temps n'est pas toujours possible.

### **De la salle**

Seul le juge peut dire le droit en France. Par ailleurs, il me semble qu'il faut développer la contractualisation, puisque la loi n'existe que lorsqu'on en demande l'application.

# La contribution du Conservatoire du littoral et de ses partenaires à l'animation des territoires

---

Pierre MACE

*Directeur du GIP Aménagement du territoire et gestion des risques*

Merci pour votre invitation. Vous nous avez demandé de témoigner sur la façon dont les acteurs se sont mobilisés, sur la région Aquitaine, pour la reconnaissance du territoire. Notre GIP a été créé en 2005. Il regroupe l'Etat, avec une forte implication du ministère de l'Agriculture, de l'Intérieur et de l'Ecologie, les services d'incendie et de secours, l'ONF et des associations syndicales autorisées de défense des forêts contre les incendies. Cet ensemble d'acteurs s'est regroupé dès 1996 pour apporter des éléments de connaissance sur la protection des forêts contre les incendies. Nous avons développé cette méthode pour d'autres secteurs d'activité.

Nous avons aujourd'hui trois métiers. Nous sommes mobilisables sur l'aspect risques, par les préfets, nous mettons en place des observatoires très dynamiques sur la reconstitution de la forêt ou la consommation de l'espace, et nous mettons autour d'une table les différents acteurs. La structure du GIP nous permet ainsi de rassembler l'Etat, les collectivités et des professionnels.

Pour alimenter les divers éléments d'aide à la décision, nous avons besoin d'une bourse d'échange, qui correspond à des infrastructures de données géographiques. Ces plateformes permettent à différents acteurs d'échanger. Nous avons par ailleurs mis en place un géoportail des données d'urbanisme. La question qui se pose est celle des informations que les services sont prêts à partager à court terme pour apporter un service efficient et rapide.

Les services qui ne souhaitent pas s'ouvrir et remettre en cause leur méthode de travail ont vocation à disparaître, notamment parce qu'ils n'apporteront pas le service attendu d'eux. L'ensemble de l'information numérique produite jusqu'à 2003 était produit, en 2013, en 10 minutes. En 2000, 20 % de l'information produite disponible dans le monde était de nature numérique. En 2015, il s'agissait de 98 %. Cette révolution numérique doit être mesurée et appréhendée de manière positive. Il s'agit cependant de mettre en exergue la science et la connaissance, et non l'affectif. De plus en plus, nous devons adopter une approche systémique, en nous ouvrant davantage. Nous rentrons en outre dans une ère de changement climatique et voyons nos paradigmes balayés. Nous devons donc être en mesure de nous remettre en cause. Dans certains domaines, les facteurs de compétitivité ou de performance s'inscrivent dans de nouveaux modes de collaboration. Nous devons mettre en place des outils de connaissance du territoire aussi agiles que possible pour éclairer la connaissance.

Régis LEYMARIE

*Délégué adjoint Normandie du Conservatoire du littoral*

Je souhaite vous parler d'une démarche menée en Normandie sur l'adaptation au changement climatique, à travers un projet Interreg mené avec les Britanniques. Nous avons cinq sites représentatifs des enjeux d'adaptation au changement climatique. Nous avons mené une démarche séquencée à travers une approche historique, par exemple en

remettant des photos anciennes et des prises de vues actuelles, ce qui a permis l'appropriation du projet par la population. La question du foncier était indispensable, mais nous avons élargi le champ de la réflexion, afin de partager une stratégie à long terme, ancrée dans des exemples concrets. Adopter une approche spatiale plus large, rétrospective et prospective, nous a permis de présenter des éléments tangibles d'un point de vue scientifique, qui ont constitué le socle commun d'un échange, d'une connaissance sur le trait de côte, sur les éléments de biodiversité et sur les usages.

A titre d'exemple, la Sâane est une basse vallée en Seine Maritime avec, au débouché de ce fleuve côtier, un camping. La démarche consistait à partir d'une situation très contrainte, puisqu'il existe un plan de prévention des risques d'inondation et un plan de submersion marine s'appliquent sur ce territoire. Notre objectif était dès lors de répondre à la question de la submersion. Nous avons dépassé l'aspect foncier, et le Conservatoire est apparu comme un acteur neutre, potentiellement outil d'une démarche partenariale. Nous mobilisons désormais les différents partenaires du projet pour le volet risque, tourisme ou environnemental, et avons élaboré une trajectoire à différentes échelles temporelles (court, moyen et long terme). Le foncier est l'une des hypothèses de travail, et le Conservatoire est vu comme un animateur rassembleur, et non comme un élément imposant sa solution.

## Frédérique BRIQUET

*Directrice générale adjointe de l'Établissement public foncier Nord-Pas-de-Calais*

Nous sommes convaincus que le Conservatoire peut œuvrer à la conservation du territoire. C'est en effet ce que l'EPF fait depuis 20 ans. Il s'agit d'un établissement public d'Etat, qui dispose d'un territoire relativement restreint. Il est propriétaire foncier pour une durée déterminée. Il est né en 1990, d'une envie de l'Etat et de la région de disposer d'un opérateur pour requalifier les friches, principalement minières. Nous avons poursuivi et développé notre activité au fil du temps et sur divers sujets, notamment le renouvellement urbain, dans la ligne de l'intervention historique de l'EPF vis-à-vis de la requalification des friches. Nous sommes en outre sous la tutelle du ministère du Logement. A ce titre, nous devons contribuer à la production de logements sociaux.

L'EPF doit répondre aux besoins du territoire sur lequel il intervient. Nous avons donc développé deux autres axes intervention : en développement économique, nous portons les dossiers d'entreprises qui connaissent de lourdes difficultés, et nous intervenons au niveau des trames vertes et bleues. Nous nous sommes aussi intéressés à la biodiversité, en participant aux travaux de révision de la stratégie nationale de la biodiversité, à laquelle nous avons participé et dont nous avons été lauréats en 2013, ainsi qu'au foncier des risques, d'abord technologiques puis naturels, ce qui nous a amenés à développer notre intervention sur le littoral. Nous avons formalisé ces éléments dans le cadre de notre programme pluriannuel d'intervention 2015-2019, en mettant en place un axe 3 consacré au foncier, à la biodiversité et aux risques, auquel nous consacrons 10 % de notre budget d'acquisition et pour lequel nous avons mis en place des modalités d'intervention incitatives. Toutes nos interventions sont pour le compte des collectivités et à leur demande. Nous finançons un certain nombre d'études ainsi que des inventaires faune/flore. Nous réalisons des travaux, que nous prenons en charge à 100%, et avons des dispositifs de minoration foncière en sortie de portage. Nous mettons aussi en place des actions transversales, qui nous ont permis de développer nos partenariats.

Nous avons été l'opérateur de deux opérations sur la côte d'Opale, où nous avons procédé à l'acquisition de villas sur des zones rouges, en bord de falaise. Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui dépasser ce volet foncier des risques, pour nous diriger vers la protection d'espaces naturels. Tel est l'objectif de notre convention de partenariat. Elle doit permettre de faire l'articulation entre les zones urbaines et naturelles, et traiter les



problématiques d'accompagnement de préservation de ces espaces naturels par des projets économiques plus tournés vers le tourisme.

**Claude-Marie VADROT**

L'accélération de l'accumulation d'informations a-t-elle eu une influence sur l'accélération de la prise en compte de la préservation des traits de côte et de l'érosion du littoral ?

**Pierre MACE**

Il ne faut pas confondre l'accumulation et l'amoncellement de données, qui peuvent être traduites en informations, qui elles-mêmes digérées, peuvent aider à la connaissance. En ce qui concerne le littoral, je ne me permettrai pas d'émettre un avis. De manière globale, en revanche, tel est le cas, dans la mesure où l'échange d'informations est bien organisée et où l'information est recueillie auprès du sachant.

**Guillemette ROLLAND, Déléguée du Conservatoire en Aquitaine**

Le Conservatoire du littoral a peu de moyens. S'il souhaite agir correctement, il doit utiliser tous les outils performants à sa disposition. En Aquitaine, nous disposons de deux groupements d'intérêt public, dont le GIP Littoral, qui permet la discussion. La gouvernance et la connaissance sont donc organisées, et nous permettent d'externaliser des questions importantes.

## L'action du Conservatoire du littoral au-delà du foncier

---

**Jean-Philippe LACOSTE**

*Délégué de rivières Normandie du Conservatoire du littoral*

Tous les dix ans, le Conservatoire du littoral souhaite s'assurer que ses missions sont en adéquation avec les évolutions en cours et les obligations qui lui incombent. Nous avons souhaité, devant les questions qui se posent à nous, qu'un travail de thèse soit réalisé parallèlement à cet exercice.

**Aurélie JOVENIAUX**

*Doctorante à l'Université Paris VIII*

Bonjour. L'objectif de cette thèse en géopolitique était de s'interroger sur l'évolution du contexte et les nouveaux enjeux auxquels sont confrontés le Conservatoire et ses partenaires, les éléments qui peuvent amener l'établissement à envisager son action et son articulation avec les autres partenaires sous des angles nouveaux.

Cette thèse s'est nourrie de six études de cas concernant la Baie d'Authie, l'estuaire de la Seine, l'Île de Ré, le Bassin d'Arcachon, la côte bleue et les rives du Lac de Sainte Croix du Verdon. J'ai cherché à exploiter, pour chaque étude de cas, les documents et données disponibles, et à réaliser un travail cartographique visant à faire ressortir l'évolution de la place du Conservatoire sur le territoire et son articulation avec les autres dispositifs de

protection. En parallèle, j'ai mené une série d'entretiens, au sein du Conservatoire et à l'extérieur.

Les études de cas ont fait apparaître que le Conservatoire, qui était initialement intervenu prioritairement pour soustraire des espaces à l'artificialisation et à la privatisation, est intervenu dès les années 1990 pour « faire » (restaurer, aménagement, gérer, accueillir de façon adaptée le public sur les espaces naturels). Il a mené en 2005 une étude visant à faire ressortir les motifs ayant présidé à la création de nouveaux périmètres d'intervention entre 2000 et 2012. La fonction consistant à soustraire des espaces à des menaces d'artificialisation demeure importante, mais le motif consistant à faire face à des pressions d'usage ou processus de dégradation sur les sites est plus cité encore. Cette évolution ressort également en comparant les motifs d'intervention liés aux démarches d'expropriation menées par le Conservatoire au fil des décennies sur les six études de cas.

La maîtrise foncière publique facilite la mise en place de travaux visant à réhabiliter et aménager le territoire à des fins écologiques ou publiques. De plus, elle facilite le maintien ou la mise en place de pratiques durables sur le territoire. Le Conservatoire peut ainsi être appelé en renfort sur des espaces où il existe des outils réglementaires, qui ne suffisent pas pour atteindre les objectifs visés.

Au fil des décennies, le Conservatoire a été amené à participer davantage à l'aménagement et à la gestion des territoires au sens large. Cette action peut se traduire par un effet prix, un blocage ou une facilitation des projets sur le territoire selon leur nature, ou encore un effet sur le comportement des acteurs locaux, parfois avant même l'achat. Au-delà de l'action foncière, le Conservatoire est en outre de plus en plus sollicité pour donner des conseils sur des espaces qui ne sont pas toujours les siens. Il participe de plus en plus à la réflexion et la mise en œuvre de projets plus globaux. Sur les six territoires étudiés, trois sont concernés par des OGS. La participation du Conservatoire à ces OGS est plus ou moins importante.

Deux questions peuvent se poser quant à l'intervention du Conservatoire. Dans le Marais Vernier, il a développé des dispositifs contractuels avec des propriétaires privés, qui se sont engagés dans le sens d'une gestion respectueuse de leur territoire. Le Conservatoire prend en outre des initiatives sur le plan de l'adaptation au changement climatique, en portant des réflexions globales, avec les acteurs du terrain, sur différentes problématiques. Ces réflexions dépassent l'échelle de ses sites. La question qui se pose est de savoir si les acteurs l'attendent sur ce terrain. De plus, étant à la tête d'un domaine important, il ne peut se permettre de se disperser.

### **De la salle**

Sur certains territoires, le Conservatoire n'est pas attendu. Son rôle est aussi de réfléchir avec les élus. En Baie d'Authie, la démarche n'a pas toujours été simple. Nous avons souhaité concrétiser nos réflexions, et faire visiter le nord de la baie aux élus du sud, et inversement, afin de réfléchir ensemble à un projet de territoire. Or nous n'étions pas attendus par les uns et les autres.

## **Table ronde : Dans une perspective à long terme, comment le Conservatoire peut-il contribuer aux projets de territoire au-delà de son action foncière ?**

*Participaient à la table ronde :*

- *Alain PEREA, Directeur du Parc naturel régional de la Narbonnaise ;*
- *Pascal BENARD, Directeur général délégué de la SAFER Haute Normandie ;*
- *Didier REAULT, Vice-président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ;*
- *Pome CASTANIER, Conseillère communautaire à la Communauté de communes du Haut Allier ;*
- *Michel MURACCIOLE, Délégué de rivages Corse du Conservatoire du littoral.*

### **Claude-Marie VADROT**

Ne pensez-vous pas que le Conservatoire du littoral a une ambition trop élevée, aux objectifs trop multiples pour rester efficaces ? Les parcs naturels régionaux, par exemple, se sont considérablement multipliés sur notre territoire.

### **Pome CASTANIER**

Le Lac de Naussac est situé au nord de la région Occitanie, en Lozère. Il est situé à 1 000 mètres d'altitude. Nous sommes donc à la fois sous le coup de la loi littoral et de la loi montagne. Le territoire est de nature rurale. Notre communauté de communes regroupe neuf communes et 5 000 habitants. Le lac est la propriété d'EPL, et a constitué un véritable traumatisme pour la population, qui voyait ses ressources exploitées pour rafraîchir des centrales nucléaires. Le sujet reste encore prégnant sur le territoire, ce qui explique les faibles investissements et réalisations opérés depuis la mise en eau. Le Conservatoire du littoral n'a aucune propriété foncière sur ce territoire à ce jour.

Le projet aujourd'hui porté a été initié par des professionnels du tourisme. Le Conservatoire du littoral est intervenu sur plusieurs aspects : une mise en réseau (en rencontrant tous les intervenants sur le lac de Vassivière), l'apport d'une vision globale du territoire, une aide à la consultation des habitants et la constitution d'un dossier d'orientation permettant de tracer des lignes claires. Un paysagiste a permis d'identifier des zones qui feront l'objet de choix d'aménagements différents. La réalisation d'un sentier de berge, notamment, a emporté l'adhésion d'agricultures et d'acteurs socioprofessionnels.

### **Michel MURACCIOLE**

Pendant plusieurs décennies, le Conservatoire s'est surtout intéressé, en Corse, à de grands sites naturels ou de grandes propriétés. Sur certains territoires, l'urbanisation s'est développée, comme au sud de Bastia. Nous avons désormais un plan d'aménagement et de développement durable, qui cartographie les espaces remarquables du littoral ainsi que les risques. La littoralisation à l'échelle de ces communes s'est donc déplacée à l'ouest.

Lors de la révision de la stratégie, nous avons identifié un certain nombre de nouveaux espaces à acquérir. Aujourd'hui, 25 % du littoral est protégé par le Conservatoire, 50 % est non protégé et 25 % est urbanisé. La moitié du littoral est donc à l'abandon. Nous essayons dès aujourd'hui de montrer l'exemple sur nos sites par des aménagements. Nous devons aussi amener les élus à porter un autre regard sur ces territoires, avec une véritable gestion patrimoniale. Nous avons établi deux plans d'intention d'aménagement pour deux communes. Nous allons progressivement étendre la démarche à nos sept communes. Notre réflexion porte aujourd'hui sur les outils opérationnels nécessaires, tels que des systèmes de conventionnement. Il nous faut trouver des montages financiers pour mener les différentes maîtrises d'ouvrage, pour faire face aux divers risques d'érosion.

### **Didier REAULT**

Un document « Bâtir un projet de territoire autour du littoral » a été produit récemment par l'agence d'urbanisme de la métropole marseillaise. Il s'agit du deuxième document créé par cette agence depuis sa création. Le Conservatoire du littoral a une véritable responsabilité dans sa genèse.

Aujourd'hui, nous nous interrogeons sur la façon dont le Conservatoire peut intervenir dans la construction d'un projet de territoire. Dans les exemples que nous avons vus aujourd'hui, le Conservatoire a participé à ce type de constructions. Lorsqu'il acquiert des propriétés, leur gestion suppose de s'adresser aux collectivités. Certains départements gèrent par ailleurs des espaces naturels sensibles. Nous travaillons ensemble pour que les méthodes de gestion soient cohérentes entre ces espaces. La métropole littorale, qui regroupe 92 communes, crée donc une véritable marque. Cette caractéristique représente un facteur d'attractivité, à la fois pour la population et les entreprises.

Les équipes de managers savent aujourd'hui comment constituer des *mix marketing* pour les territoires. Sur la métropole ex Marseille, l'un des éléments de ce *mix marketing* est le littoral. Il y a donc tout intérêt à entretenir ce patrimoine, pour qu'il reste aussi attractif pour la métropole.

### **Alain PEREA**

La France compte aujourd'hui 51 parcs naturels régionaux. Une quinzaine sont concernés par les questions du littoral. La spécificité de la Narbonnaise est liée au fait que notre parc ait été construit autour du littoral narbonnais et les grands espaces que composent les étangs narbonnais. Depuis trois à quatre ans, le Conservatoire du littoral incite le parc naturel régional à monter en puissance sur une cogestion, réalisée par la commune et le parc naturel régional. Nous gérons aussi une réserve naturelle régionale, propriété du Conservatoire. Sur nos sites, un agent est en charge de la stratégie et de la gestion globale. Il est accompagné d'un agent technicien.

Pour citer un exemple réussi de partenariat, autour de salins, propriété du Conservatoire du littoral, le parc a une stratégie composée de trois axes : régler la problématique de la qualité de l'eau, construire une promenade touristique et construire des îlots de nidification. Nous avons résolu le premier et le deuxième point, bien que la promenade touristique n'ait pas été particulièrement désirée par les habitants. Enfin, la nidification s'est révélée être un échec. Tous les acteurs se félicitent pourtant de l'action menée, qui a un très fort impact touristique.

Une autre opération s'est avérée être un échec : la fermeture des plages aux véhicules terrestres à moteur. L'approche était alors très jacobine. Or la gestion des plages diffère d'une région à l'autre. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une approche plus intégrée.

Aujourd'hui, nous reculons tous devant le tiers urbain. Le tiers environnemental tient davantage. Enfin, le tiers agricole est en recul. Pour traiter cette problématique, nous devons nous adapter à ce monde en évolution et faire évoluer notre stratégie. Par ailleurs, les PNR doivent se traduire par de l'innovation. Pour cela, nous devons disposer de marges de manœuvres. Or la loi et les règlements intérieurs sont souvent limitatifs. En termes de communication, nous devons poursuivre l'effort. Le Conservatoire, notamment, n'est pas suffisamment connu. Enfin, nous devons nous ouvrir sur l'extérieur. Les plans de gestion doivent aussi bien avoir un volet interne qu'externe.

### **Pascal BENARD**

L'apport d'une SAFER peut être bénéfique au territoire et au littoral. En Haute Normandie, sur le site du Marais Vernier, en 1999, je me suis heurté à Jean-Philippe Lacoste, qui souhaitait acheter du foncier sur le territoire. Nous avons discuté et osé entreprendre, afin de donner du sens au territoire sur lequel nous devons travailler. Nous avons construit une convention pour définir nos missions. Nous souhaitions alors, dans ces périmètres définis de concert, éviter de nous positionner en concurrence. Le Conservatoire ne s'est pas doté d'un droit préemption ; la SAFER a acquis et rétrocédé l'ensemble des terrains qui se trouvaient dans ces zones d'intervention. Depuis 2000, sur 10 000 hectares, moins de 10 hectares ont été vendus à d'autres acteurs. Il s'agit donc d'une véritable réussite partenariale. En 1999, nous avons installé de jeunes agricultures, qui ont commencé par de l'agriculture raisonnable et arrivent pour certains à une agriculture bio.

Nous avons enregistré quelques échecs, par exemple en oubliant les chasseurs. Nous aurions par ailleurs dû réaliser systématiquement un état des lieux et un inventaire précis afin de démontrer, a posteriori, l'apport de chacun des acteurs. Je souhaiterais également, à travers cette activité agricole, que nous puissions répondre à une demande de la société : développer de façon plus poussée les circuits courts.

Nous devons anticiper les problématiques réglementaires, pour que nos actions aient du sens. Nous peinons par ailleurs à maîtriser certains acteurs publics.

### **De la salle**

Je pense que la communication peut aider à la contribution du Conservatoire au-delà de son action foncière. Or le Conservatoire n'a pas les moyens de la porter. En France, la politique de préservation du littoral est portée par tous les acteurs, dans un travail commun. Notre réflexion future doit porter sur la communication sur ce sujet qui intéresse les Français, et non les tâches des uns et des autres.

### **Alain PEREA**

Des efforts restent à fournir sur des publics cibles, notamment les fonctionnaires territoriaux.

### **Un intervenant**

Aujourd'hui, le littoral n'est plus le dernier territoire dont on se préoccupe. Le Conservatoire, notamment, a permis de démontrer la fonction du territoire littoral ainsi que ses bénéfices. Nous devons faire prendre conscience aux décideurs de cette fonction, qui ne se résume pas à attirer du tourisme de masse.

### **Olivier DENOUAL, délégation lacs du Massif Central**

Le Conservatoire peut apporter cette ingénierie publique qui manque aujourd'hui sur beaucoup de territoires, ce qui pose la question du profil de cette ingénierie. Par ailleurs, les projets de territoire supposent du développement. La thématique de l'environnement n'est donc pas prioritaire. Une stratégie de contournement devrait donc éventuellement être adoptée. Sur Naussac, cette stratégie a concerné le sujet du paysage, qui est beaucoup plus consensuel que la question de la préservation d'espèces, par exemple.

## Présentation des sites des dunes du Perroquet et de Ghyvelde

---

**Paul CHRISTOPHE**

*Vice-président du département du Nord et maire de Zuydcoote*

Bonjour. Vous vous rendez demain sur la dune du Perroquet et de Ghyvelde. Je ne peux passer sous silence deux espaces mitoyens, la dune Dewulf et la réserve naturelle de la dune Marchand. Cela nous ramène à notre histoire. La dune de Ghyvelde a près de 5 000 ans, et est le témoin de l'empreinte du trait de côte à l'époque. Zuydcoote avait un port, mais a subi les outrages du temps. Jusqu'à peu, la dune était une vulgaire « dune à lapin ». Dans les années 1920, des industriels se sont intéressés à ce territoire, et ont souhaité créer des stations balnéaires. Des élus, scientifiques et passionnés ont cependant contribué à limiter cette urbanisation.

Nous bénéficions aujourd'hui d'atouts, notamment grâce au Conservatoire du littoral, un acteur majeur dans le foncier, qui a permis de pérenniser ces dunes. Nous recensons 350 espèces protégées à la dune du Perroquet. Le département du Nord assure quant à lui les aspects de gestion. Le partenariat s'articule ainsi autour des idées de protéger et de partager. Cette protection ne doit effectivement pas apparaître comme confiscatoire. Le rôle de l'élu est de convaincre du caractère utile de l'acquisition.

Le conseil des rivages est une instance apolitique, composée de curieux, de passionnés et d'experts, d'où se dégage un consensus et de la pédagogie. Il pourrait être transporté hors les murs, en organisant des réunions publics, pour proposer cette pédagogie au grand public.

Le territoire que vous visiterez est concerné par une opération grand site, qui s'appuie sur sa valeur environnementale. Le Conservatoire a toute sa place dans cette réflexion élargie.

## Synthèse des débats

---

François LEGER

*Président du Conseil scientifique du Conservatoire du littoral*

Du fait de ses statuts juridiques, le Conservatoire est contraint de se coordonner avec d'autres acteurs locaux. Il est donc ouvert par construction. A ces impératifs de droit s'ajoutent des impératifs techniques ainsi que des impératifs économiques. Cette dimension ne peut être évacuée au nom de principes absolus de protection de la nature, inscrits par une loi qui se trouve de plus en plus discutée. Le Conservatoire doit se plier à l'évolution politique globale, et la loi n'a pas d'existence en dehors de sa mise en œuvre. Il doit s'intégrer à des dispositifs, sur des questions de nouvelles formes d'utilisation de la nature, pour arriver à des formes de concertation. Le Conservatoire ne peut faire l'économie de la confrontation de sa mission d'intérêt général à la réalité des acteurs locaux. Dans ces dispositifs de concertation, chacun doit accepter de réviser ses objectifs et de reconsidérer les modes d'exercice de ses activités. Cette révision n'est possible que dans un monde décloisonné. Une certaine tendance à la bureaucratisation des organisations tend au contraire à renforcer les cloisonnements et les clivages. Celle-ci est souvent inhérente à l'affaiblissement des visions projectives portées par les institutions. Elle est liée à une dépolitisation du politique, qui impose que le Conservatoire agisse en acteur politique.

Dans cette confrontation des visions, la définition des valeurs auxquelles se réfère chacun sera en jeu. Le Conservatoire a un rôle dans l'affirmation de registres de valeurs. Ce débat n'est pas spontané, et suppose de s'inscrire dans le monde. Le Conservatoire doit réfléchir à sa participation à la construction des outils de traduction qui permettent l'interconnaissance. La connaissance du territoire est un élément clé pour le Conservatoire. Chaque délégation agit avec une ruse politique qui lui est propre, et qui répond à des spécificités organisationnelles locales. Le succès du Conservatoire tient à sa connaissance intime du territoire en tant que fait culturel.

L'ouverture du Conservatoire invite à réfléchir à la place qu'il doit prendre dans le jeu public. Il doit lui-même poser la question de la réinterprétation de ses missions. Une décentralisation de la loi littoral pourrait aboutir à un dévoiement total de cette loi. Elle permettrait cependant une certaine forme d'innovation législative et juridique. Le Conservatoire doit jouer un rôle dans ce contexte, parce qu'il est porteur d'un intérêt général qui dépassent les contingences locales. Il doit défendre l'idée selon laquelle la façon de penser la conservation des littoraux doit aller dans le sens de la vertu. Il n'a pas

une vocation de conservation de la nature, mais de défense contre la privatisation de la nature.

Il est essentiel de remettre la question des valeurs éthiques, politiques et économiques au cœur du débat. Cette réaffirmation des valeurs permettra d'arriver à l'impératif de la conviction, qui ne pourra être concrétisé que sous la condition du débat démocratique. Le Conservatoire doit être partie prenante de ce débat démocratique et de l'invention des dispositifs de dialogue qui le permettront. Il a, dans le débat public, une voix de porte-parole essentielle de la nature, en lien avec les humains. Cette nature vaut en effet pour le développement économique et pour le bien-être de nos sociétés. Elle vaut par ailleurs pour elle-même, indépendamment des usages ou représentations que nous en avons. Le Conservatoire est donc installé dans le paysage politique français comme porte-parole d'une nature comme bien commun. Cette place exige qu'il s'implique au-delà de sa mission régaliennne historique d'achat du foncier.

Nous disposons à la fois d'une nature incontestable et d'une nature invisible. L'une des fonctions du Conservatoire est de rendre visible la nature. Il ne peut l'assumer qu'à travers son implication au-delà des missions d'achat qui lui sont assignées. Il a aussi la capacité de mettre sur la table le débat de l'équité dans l'accès et dans les bénéfices de la nature. L'action foncière reste paradoxalement l'instrument le plus efficace, à la fois sur le plan pratique et sur le plan symbolique. L'action foncière ne se limite pas à une efficacité pratique ; elle est également morale. Le Conservatoire a donc la légitimité d'investir les territoires, et il doit le faire. Plus il étend son espace, plus les formes de gestion posent question. Des sujets de gestion de la naturalité des espaces, notamment, se posent, par exemple avec le sujet des pistes cyclables.

L'idée que la nature ait une existence en soi commence à être remise en question. La nature et les mondes humains sont-ils séparables ? La plupart des espaces auxquels a à faire le Conservatoire sont des écosystèmes anthropisés. Penser que la fonction du Conservatoire se limiterait à la conservation d'une nature pour elle-même me paraît assez vain. De plus, le changement climatique nous rappelle l'indissociabilité de l'homme et de la nature. Ce sujet, qui a été peu traité aujourd'hui, pourrait faire l'objet d'un autre atelier de l'Observatoire du littoral.

## Conclusion

---

Philippe GUILLARD

*Directeur adjoint de l'aménagement, du logement et de la nature au ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer*

Nous avons parlé de communication. Je pense que les Français connaissent le Conservatoire du littoral, dont les panneaux apparaissent clairement sur le littoral. La loi littoral, en dépit de ses défauts, a le mérite d'avoir modifié la façon d'urbaniser le littoral. Le Conservatoire est un opérateur d'Etat, et participe du mouvement de décentralisation qui date des années 1950, avec la création des parcs naturels régionaux, des agences de l'eau et du Conservatoire, selon des modèles pensés par l'Etat et mis à disposition des collectivités locales ou d'opérateurs d'Etat. La responsabilité de la gestion du territoire appartient en premier chef à la commune, cette compétence étant encadrée par la loi.

L'établissement a passé le cap des 40 ans, et a signé un contrat d'objectifs avec l'Etat. Quatre sources d'évolution imposent de repenser en permanence le rôle du Conservatoire. Celui-ci exerce de la maîtrise foncière et de la préemption parce qu'il agit au nom de l'intérêt général. Il peut le faire de façon indéfinie dans le temps, mais l'intérêt public doit correspondre à une mission sectorialisée limitée. Les établissements publics fonciers

d'Etat ou locaux sont quant à eux limités, ne doivent agir que sur des superficies limitées correspondant à des visions d'aménagement précises, et ne peuvent garder ces terrains que pendant des durées limitées. La délégation du pouvoir législatif et réglementaire n'existe pas. Nous sommes donc aujourd'hui dans une zone grise.

La transition écologique et énergétique est une impérieuse nécessité sur le littoral. Ce dernier est d'autant plus important qu'il sera l'un des premiers touchés par la montée des eaux et qu'il l'est déjà sur l'érosion, que nous ne pouvons arrêter. Le contexte institutionnel est quant à lui en profonde mutation. Ces 30 dernières années, nous vivons une évolution profonde des rapports entre l'Etat et les collectivités. Un certain nombre de lois récentes vont ainsi dans le sens d'une plus grande délégation et de plus grands pouvoirs réglementaires aux mains des collectivités. Des démarches de gestion intégrées et concertées des activités liées à la mer et au littoral sont par ailleurs nécessaires.

Face à ces évolutions, le Conservatoire est un élément de constance. Le contrat d'objectifs et la stratégie 2015-2020 permettent de lui transférer une partie des missions d'expertise d'Etat. La maîtrise foncière ne représente cependant pas la totalité de la solution. Pour la nature ordinaire, en voie de perte, voire remarquable, nous sommes contraints de négocier avec des propriétaires ou de convaincre des collectivités ou établissements publics locaux de préserver au mieux leur patrimoine voire de procéder à des achats foncières, notamment en gré à gré.

Le Conservatoire ne règlera pas tous les problèmes d'érosion du trait de côte. Il aura cependant son mot à dire dans la connaissance et l'expérimentation sur ce domaine.

Merci à tous pour cette journée.